

ARTICLE D'INFORMATION

rédigé par le Comité supra-partis contre les passeports et les cartes d'identité biométriques, assorti d'informations supplémentaires au sujet des questions posées au Conseil national, et ayant trait aux relations entre la Confédération et l'Agence "Furrer.Hugi & Partner AG für Public Affairs und Kommunikationsmanagement", ainsi que celles au sujet de la politique d'information de l'Office fédéral de la police (fedpol)

Wil SG, le 18 mars 2009

Plusieurs questions de Parlementaires (dé-)posées au Conseil national à l'adresse du Conseil fédéral, en vue de la Votation populaire du 17 mai 2009 furent le catalyseur des recherches entreprises pour cet Article. Ainsi et notamment au sujet des :

1. Relation entre la Confédération et l'Agence Furrer.Hugi & Partner AG

Le Conseiller national Oskar Freysinger (UDC/VS) déposa cette question :

„Le Conseil fédéral peut-il garantir que l'argent du contribuable ne sera pas utilisé pour la campagne de soutien des passeports biométriques assurée par l'agence de communication Furrer/Hugi et partenaires, qui a déjà travaillé pour la Confédération dans le passé?“

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20095148

Le Conseiller national Geri Müller (Verts/AG) déposa cette question :

„Est-il vrai que la Confédération verse ou va verser de l'argent à l'agence de communication Furrer/Hugi & Partner SA, pour qu'elle fasse de la publicité en faveur des passeports biométriques?“ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20095162

Voici la réponse écrite et lue le 16 mars 2009 au Conseil national par Madame la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf s'exprimant au nom du Conseil fédéral :

"Les activités de l'Agence évoquée ne sont pas soutenues par l'argent de la Confédération, tant bien même que cette Agence est connue de la Confédération. Elle adresse, de temps à autres, comme beaucoup d'autres Organisations, Politiciens et Citoyens, des questions concernant l'objet soumis à la Votation le 17 mai 2009 à l'Organisation du projet. L'Organisation du projet (lire le DFJP / fedpol) répond à ces questions (celles de l'Agence), en accomplissant ainsi (les devoirs de) son mandat d'information administratif."

Toutes celles et ceux qui ne se satisferaient pas de cette réponse de Mme Eveline Widmer-Schlumpf, la Conseillère fédérale en charge de ce dossier, trouveront ci-après quelques premiers éléments d'informations importants et qui ne sont pas contenus dans sa réponse :

"Furrer.Hugi & Partner AG für Public Affairs und Kommunikationsmanagement" et ses Collaborateurs entretiennent du moins - de manière documentée - et ce depuis des années, des relations des plus étroites avec la Confédération.

Le "Managing Partner" de Furrer.Hugi & Partner AG, Lorenz Furrer, occupa entre 1999 et 2003 la fonction de Directeur de la Communication au Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF) (Unité de stratégie informatique de la Confédération). De la même façon, Madame Nicole Beutler, Consultant chez Furrer.Hugi & Partner AG, occupa entre 2000 et 2001 les fonctions de Directrice assistante de la Communication de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération. www.furrerhugi.ch/de/team.html

"L'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC) est l'organe d'état-major du Conseil de l'informatique de la Confédération (CI). Elle élabore les bases de décision relatives à la conduite stratégique de l'informatique au sein de l'administration fédérale. L'USIC assure aussi la direction opérationnelle de la cyberadministration suisse. Celle-ci coordonne la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration dans l'Administration fédérale, les cantons et les communes." <http://www.isb.admin.ch/index.html?lang=fr>

Le Siège de l'Agence **"Furrer.Hugi & Partner AG für Public Affairs und Kommunikationsmanagement"** est situé à 68 mètres du Palais fédéral.

<http://maps.google.com/maps?f=q&hl=en&q=Amthausgasse+28%2C+Bern%2C+Switzerland>

L'Agence a d'autres filiales à Zurich et à Bruxelles. Leurs principales prestations de services sont, ici reprises et dans leurs propres termes : "Le Lobby direct, c.à.d. la Communication d'intérêts spécifiques avec des décideurs (et) le Lobby indirect c.à.d. la Communication d'intérêts spécifiques, par exemple par le biais des Média, Médiateurs et Groupes d'intérêts."
www.furrerhugi.ch/de/lobbying.html

Il est aussi remarquable de devoir constater que les Messieurs Lorenz Furrer et Andreas Hugi, en leurs fonctions déclarées de Lobbyistes et de Conseillers RP sont les deux Invités permanents au Parlement du Monsieur Ruedi Noser, Conseiller national.
<http://www.weltwoche.ch/ausgaben/2009-12/artikel-2009-12-liste-persoennliche-gaeste-bundesparlamentarier.html>

L'Agence **Furrer.Hugi & Partner AG** anime ainsi le Comité «**Oui à la liberté de voyager !**». Les personnes suivantes siègent au Comité directeur de «**Oui à la liberté de voyager !**» :

Lukas Briner, Directeur de la Chambre de commerce de Zurich (et Membre du Comité directeur d'economiesuisse)

Gerold Bühler, Président d'economiesuisse

Bruno Frick, Conseiller aux Etats, PDC, Canton de Schwyz (et Membre du Conseil d'administration d'economiesuisse)

Edith Graf-Litscher, Conseillère nationale, PS, Canton de Thurgovie

Hans Grunder, Conseiller national, Président du PBD, Canton de Berne

Hans-Jörg Leuzinger, Président de la Fédération suisse des agences de voyages

Ruedi Noser, Conseiller national, Vice-président du PRD (et Membre de la Commission de la Formation d'economiesuisse)

Maximilian Reimann, Conseiller aux Etats, UDC, Canton d'Argovie

Franz Steinegger, Président de la Fédération suisse du tourisme

http://www.liberte-de-voyager.ch/default.asp?V_ITEM_ID=3932

La forte représentation des Membres d'economiesuisse - avec 4 des 9 Membres du Comité précité occupant des fonctions dirigeantes auprès d'economiesuisse - est d'autant plus remarquable, si l'on venait à mettre ce fait en regard de la "discrétion" du Site Internet précité, qui ne précise cette affiliation que pour l'un des quatre dirigeants d'economiesuisse. Par ailleurs, les relations entre ces différentes personnes, et partant, entre economiesuisse et le Comité directeur militant pour le OUI ! à la Biométrie obligatoire le 17 mai 2009 est aussi, et d'autant plus nécessaire à signaler ici, si l'on venait à savoir que le Nom de Domaine www.reisefreiheit.ch a été réservé au nom d'economiesuisse. <http://www.check-domain.net/>

"Economiesuisse se veut le représentant des intérêts de l'Economie dans le processus politique. Elle représente ses Membres associés, tant au plan national qu'international. En qualité de d'Organisation de Lobbying, economiesuisse tente d'exercer une influence sur le Parlement." <http://de.wikipedia.org/wiki/Economiesuisse>

Voici ce qu'economiesuisse avait précisé déjà écrit en janvier 2007, dans sa prise de position à l'adresse du Conseil fédéral, lors de la phase des travaux préparatoires de la rédaction de l'Arrêté concernant l'introduction de pièces d'identité biométriques maintenant soumis à la Votation du 17 mai 2009 : "Nous n'avons aucune objection à faire valoir contre ce projet et soutenons la procédure proposée. L'Arrêté ... est d'un grand intérêt pour l'Economie."

http://www.economiesuisse.ch/web/de/PDF%20Download%20Files/VNL_StaatVerw_200701_08.pdf

Si l'on venait à analyser plus en détails les recoupements, lire les points de contacts de divers réseaux, l'on doit constater que l'Agence **Furrer.Hugi & Partner AG** s'occupe également à son Siège du Secrétariat de l'**Initiative ePower**, qui se donne pour but de promouvoir et de renforcer la position des Entreprises ICT actives en Suisse :

"Nous animons et nous nous occupons du Secrétariat de ce Groupe d'émanation économique et parlementaire de Bruno Frick (Conseiller aux Etats) et de Ruedi Noser (Conseiller national), auquel appartiennent aussi des dirigeants de l'Economie et de l'Administration et qui se fixe pour but de renforcer la position des entreprises ICT en Suisse."

www.furrerhugi.ch/de/referenzen.html?&page=9

Cliquant sur le Lien y figurant, on trouve :

www.ePower-initiative.ch/default.asp?V_SITE_ID=8

L'**Initiative ePower** est dirigée par le noyau opératif des dirigeants suivants :

Bruno Frick, Conseiller aux Etats PDC/SZ

Ruedi Noser, Conseiller national PRD/ZH

Edith Graf-Litscher, Conseillère nationale S/TG

Natalie Rickli, Conseillère nationale UDC/ZH

Fritz Sutter, Personne de liaison avec les CA d'ICTswitzerland et de l'asut

Lorenz Furrer, Communication / Média

Andreas Hugli, PDG

Nicole Beutler, Directrice-Assistante

L'Initiative ePower est activement soutenues par les Entreprises et Organisations suivantes : Alcatel-Lucent, Cablecom, CSC Switzerland, Die schweizerische Post, Ebay Suisse, EDS (Suisse), Euro-Delta AG, Hewlett-Packard (Suisse), ICW global, IBM (Suisse), Microsoft Suisse, Mobilezone, Noser Management, Orange Communications, SAP (Switzerland), Sun Microsystems, Sunrise, Swisscom, Thales Suisse S.A. De plus, relevons son étroite et excellente collaboration avec : l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC). Pour le surplus, les Associations et Organisations suivantes soutiennent le travail de l'Initiative ePower : Economiesuisse, ICTswitzerland, asut, Schweizerische Akademie der Technischen Wissenschaften SATW."

Rappelons à ce stade, que le "Managing Partner" de Furrer.Hugli & Partner AG, Lorenz Furrer a été actif entre 1999 et 2003, au Secrétariat central du Département fédéral des finances (DFF) (Unité de stratégie informatique de la Confédération) et que la Consultante Nicole Beutler de Furrer.Hugli & Partner AG a occupé, entre 2000 et 2001, la fonction de Directrice assistante dans l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC).

www.furrerhugi.ch/de/team.html

La liste précitée comporte des noms d'entreprises importantes qui profiteront directement ou indirectement de la Biométrie obligatoire. En parallèle et de surcroît, les noms de **Cablecom**, **Sunrise** et **Swisscom (Bluewin)**, reviennent également et de suite à l'esprit en consultant : "E-Mail-Gate sous la coupole au détriment du référendum contre le passeport biométrique" et "Lutte contre les pourriels et leurs effets secondaires", ... si l'on ne devait encore préciser que **Cablecom**, **Sunrise**, **Swisscom**, sinon **green.ch** qui assure notamment la gestion des courriels du Parlement ont décidé de bloquer de concert et pendant des semaines en août 2008...en nuisant ainsi au Référendum, tous les courriels d'information que le Comité adressa aux Parlementaires suisses.

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20083504

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20083725

<http://www.freiheitskampagne.ch/pdf/Internetzensur.pdf>

Des 8 Membres du noyau opératif de l'**Initiative ePower** l'on retrouve 6 Membre du Comité «**Oui à la liberté de voyager !**» : Messieurs Frick et Noser, Madame Graf-Litscher, ainsi que Messieurs Furrer et Hugli et Madame Beutler de l'Agence éponyme, avec les deux Associations précitées qui partagent l'identique adresse postale auprès de ladite Agence de RP.

Sans vouloir "enfoncer des portes ouvertes" à l'excès, l'on doit cependant aussi constater les mêmes "coïncidences" sur facebook en consultant la page du Groupe intitulé : « Comité "Oui à la liberté de voyager !" (Votation populaire du 17 mai) ». Force est de devoir y "apprendre" que les Fondateurs et Administrateurs du Groupe sont... Andreas Hugli et Nicole Beutler qui dirigent simultanément l'Initiative ePower en qualité de Directeur et de Directrice. Toujours sur facebook, si l'on considère encore les listes des Ami(e)s d'Andreas Hugli et de Nicole Beutler il apparaît que tous deux sont des Ami(e) de Pascale Bruderer (Conseillère nationale PS/AG) et de Ruedi Noser, Conseiller national PRD/ZH (qui cumule les fonctions et participe comme : Co-Président au Comité "Oui à la liberté de voyager !", Membre du noyau opératif de l'Initiative ePower, Membre de la Commission de la Formation à economiesuisse ... et concernant Noser Management, cette Entreprise est l'un des soutiens actif de l'Initiative ePower), mais aussi pour Nicole Beutler et son Amie Natalie Rickli (Conseillère nationale UDC/ZH) qui est... une autre Membre du noyau opératif de l'Initiative ePower.

www.facebook.com/group.php?gid=49766292366

A chacun(e) de décider, dans quelle mesure ces "équations" sont adéquates. Industrie suisse de la Biométrie = economiesuisse / Fédération des entreprises suisses = Initiative ePower des milieux économiques et parlementaires = « Comité "Oui à la liberté de voyager !" »

Il est avéré que la Confédération est un Client direct de Furrer.Hugi & Partner AG par :

a) Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

"Nous soutenons l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) dans la Communication en direction des Groupes cibles : Média, Opinion publique, Collaborateurs."

www.furrerhugi.ch/de/referenzen.html?&page=5

Dans ce contexte, il est utile d'attirer ici l'attention de la lectrice et du lecteur sur le fait que l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), qui fait partie du Département fédéral des finances (DFF), est justement l'organisme de la Confédération qui effectue, depuis des années, la personnalisation et la confection des Passeports suisses en coopération avec l'entreprise Orell Füssli Security Documents SA qui fournit les différents éléments du passeport suisse, tels que papier, matériel de couverture ou éléments de sûreté, mais aussi machines servant à la production du passeport. L'entreprise Orell Füssli, qui, en qualité de Directeur de projet livre à la Confédération le papier spécial et le Knowhow (savoir-faire) pour la fabrication des Passeports, ainsi que l'entreprise argovienne Trüb AG, qui produit les Cartes d'identité suisses et les pages de données pour les Passeports (et qui produit déjà des documents biométriques pour d'autres Etats), font partie des Sponsors du "Comité "Oui à la liberté de voyager !" ", tous deux avec des contributions à cinq chiffres.

<http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2000/2000-06-20.html>

<http://www.bbl.admin.ch/aktuell/00045/00796/index.html?lang=fr&msg-id=3458>

http://www.parlament.ch/ab/frameset/d/n/4807/293767/d_n_4807_293767_293869.htm

<http://trueb.ch/Generator.aspx?tabindex=3&tabid=23&palias=default>

Dans le Document "Passeport 06 Enoncé des pratiques de certification" l'on peut lire qui sont les organismes et personnes compétentes :

„**Mandant** (Office fédéral de la police fedpol) Section documents d'identité; Roman Vanek
Informatique générale (Centre de services informatiques CSI-DFJP) Section Applications administratives; Fritz Grossenbacher

Production des Passeports (Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL) Section documents d'identité; Stephan Horisberger

Exploitant-PKI (Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT) Département eGovernment; Peter Balsiger"

http://www.pki.admin.ch/policy/CPS_2_16_756_1_17_3_52_1.pdf

Un point de contact direct est ainsi établi entre la Confédération et Furrer.Hugi & Partner AG par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), qui est un Client direct de l'Agence, et qui produit depuis des années les Passeports suisses. Quant à Monsieur Roman Vanek, actif dans la Section documents d'identité à l'Office fédéral de la police (fedpol), il jouera à nouveau un autre rôle dans une section à découvrir plus avant, quand il y sera question des modifications apportées à des Bulletins d'information de la fedpol, et dans quels deux documents pdf son nom apparaît chaque fois sous "Auteur".

http://freiheitskampagne.ch/pdf/Fedpol_Infoblatt_urspruengliche_Fassung_Aug_bis_Dez_2008.pdf

http://freiheitskampagne.ch/pdf/fedpol_information_version_reformule_depuis_dec_2008.pdf

b) La Poste Suisse

"Nous soutenons La Poste Suisse dans sa gestion des "Public Affairs" "

www.furrerhugi.ch/de/referenzen.html?&page=7

c) Groupe parlementaire "Culture"

"Nous soutenons ce Groupe parlementaire sous le Mandat de Madame la Conseillère aux Etats Anita Fetz et de Monsieur le Conseiller national Kurt Fluri dans le cadre de toutes leurs

activités lors des manifestations au cours des Sessions et documentons les Parlementaires dans les domaines de la Politique culturelle."

www.furrerhugi.ch/de/referenzen.html?&page=17

d) Symposium eGovernment-2009

"En automne 2009, nous pourrions organiser et réaliser dans le cadre du eGovernment, et pour la troisième fois, l'importante organisation du Symposium eGovernment-2009"

www.furrerhugi.ch/de/referenzen.html?&page=8

"Le troisième Symposium eGovernment sera à nouveau organisé par l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC), la Berner Fachhochschule (BFH), l'Association Swiss ICT, l'Association eCH, l'Initiative "ePower pour la Suisse", ainsi que par la Fondation Stiftung Produktive Schweiz (SPS)." Sponsors : La Poste, SAP, Microsoft, BearingPoint.

www.egovernment-symposium.ch/default.asp?V_SITE_ID=7

Suite à la mise en place des premières pièces de ce Puzzle "fédéral", il est laissé à la lectrice et au lecteur, le choix de décider pour telle ou telle hypothèse, si un doute raisonnable venait à l'assaillir quant à savoir si, et dans quelle mesure, l'industrie suisse de la Biométrie et la Confédération tentent d'influencer le Scrutin du 17 mai.

Liste des Parlementaires et d'autres personnes qui se sont engagées par leurs noms pour le « Comité "Oui à la liberté de voyager !" » (lire : OUI ! à la Biométrie obligatoire) :

http://www.liberte-de-voyager.ch/default.asp?V_ITEM_ID=3948

2. Politique d'information de l'Office fédéral de la police (fedpol)

Autre question (dé-)posée par le Conseiller national Oskar Freysinger (UDC/VS) :

„Le Conseil fédéral cautionne-t-il le communiqué de l'Office fédéral de la police aux affirmations mensongères, à savoir que les cartes d'identité ne seront pas biométriques, lire non munies de puces RFID (plus d'obligation de fournir des empreintes digitales, etc.), ni introduites? Le Conseil fédéral entend-il mettre fin à toutes nouvelles opérations et diffusions d'informations erronées d'ici au 17 mai 2009, qui viseraient sournoisement à influencer le résultat de la votation populaire?"

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20095180

Le Communiqué de presse daté du 18 février 2009 qui émanait de l'Office fédéral de la police et évoqué dans la question ci-avant représentait déjà la deuxième tentative de manipulation de l'Office fédéral de la police par ce vecteur, en vue de la Votation du 17 mai 2009.

Le premier cas fut leur Communiqué de presse daté du 29 octobre 2008. Cet exemple de manipulation de l'opinion publique, lire le Souverain est particulièrement grossière, car dans ce document, l'Office fédéral de la police y a tout simplement, et partout remplacé les termes corrects "**documents de voyage**" par les termes "**liberté de voyager**". Ainsi, et par ce biais, il a "remodelé" toute la Campagne avec le trompeur Slogan : "*Liberté de voyager*".

<http://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/index.html?lang=fr&msg-id=22286>

Ces tentatives de manipulation du Souverain sont remarquables à deux titres :

1. Remarquables d'abord, car la seule utilisation abusive du concept "**liberté de voyager**" comme "argument" principal est sans substance, ni justification dans tout Etat démocratique. En effet, en cherchant ces termes, par exemple sur Wikipédia, tout un chacun(e) remarquera d'emblée que la "liberté de voyager" est un Droit de l'Homme gravé dans le marbre, et de plus qu'il est ancré comme droit individuel, dans divers Traités internationaux (par ex. dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, etc.). Ce Droit est garanti à chaque être

humain, qu'il soit ou non porteur d'un Passeport biométrique (maintenant rendus obligatoires).

Ce Slogan est un pur produit de Com Média et une mise en scène de la "liberté de voyager" détournant ainsi abusivement le sens exact de ce concept, qui relève d'un Droit fondamental reconnu à chaque être humain de quitter son propre Pays et d'y revenir librement à sa guise. Le «Comité "Oui à la liberté de voyager !"» et l'Office fédéral de la police utilisent cependant ce Slogan, afin d'induire dans l'esprit du Souverain, que la "liberté de voyager" équivaldrait au droit de pouvoir, tant que peut se faire, d'entrer sans Visa dans un Pays tiers.

Le Slogan "*Liberté de voyager*" dans le titre du Communiqué officiel de la Confédération, avec l'annonce de la date du Scrutin, assorti de commentaires dans le texte qui détournent à nouveau le concept d'un Droit fondamental de son sens original, ici utilisé dans le cadre d'une Campagne avant Votation, et surtout - comme argument principal - se définit dans tout Etat démocratique, comme une manipulation visant à induire le Souverain en erreur.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Libert%C3%A9_de_circulation

http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_Universelle_des_Droits_de_l'Homme

<http://de.wikipedia.org/wiki/Reisefreiheit>

2. Remarquables ensuite, car ici, les termes "**documents de voyage**" officiels corrects ont été intentionnellement remplacés par "**liberté de voyager**", afin de bâtir sur cette confusion toute la Campagne du OUI ! (à la Biométrie obligatoire), y compris et à commencer par la réservation des Noms de Domaines : www.liberte-de-voyager.ch et www.reisefreiheit.ch

Autres faits documentés à propos de cette manipulation sémantique de Com Média :

a) Dans le "**Règlement (Communauté Européenne) No 2252/2004 du Conseil du 13 décembre 2004 établissant des normes pour les éléments de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les États membres**" l'on n'y découvre pas 1 (une !) seule fois les termes "**liberté de voyager**". Par contre, les termes officiels corrects "**document(s) de voyage**" y figurent 36 fois.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:385:0001:0006:FR:PDF>

b) Dans l'"**Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen) du 13 juin 2008**" l'on n'y découvre (encore) pas 1 (une !) seule fois les termes "**liberté de voyager**" et les termes corrects "**document(s) de voyage**" y figurent 8 fois. Tel est le texte de référence correct et qui devrait être respecté.

<http://www.admin.ch/ch/ff/2008/4813.pdf>

c) Dans le "**Message relatif à l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant le Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen) du 8 juin 2007**" que le Conseil fédéral a soumis avec la nouvelle Loi au Parlement pour approbation, l'on découvre que dans ce document de 42 pages les termes "liberté de voyager" ne sont utilisés qu'une fois, mais les termes corrects "document(s) de voyage" y figurent par contre 84 fois.

<http://www.admin.ch/ch/ff/2007/4893.pdf>

Un autre indice, sinon une preuve évidente dans ce Message, qu'il s'agit bel et bien de documents de voyage et de rien d'autre. Les termes "**liberté de voyager**" jouent un rôle tout à fait secondaire dans ce Message du Conseil fédéral et l'Office fédéral de la police a aussi exclusivement utilisé les termes corrects "**documents de voyage**" pendant des années. C'est seulement à partir de la mi-octobre 2008, suite à l'aboutissement du Référendum, que tout changea brusquement. Voici la chronologie et méthode de manipulation sémantique :

d) Pour la première occurrence, les termes "liberté de voyager" furent d'abord utilisés dans le **Communiqué de l'Office fédéral de la police du 29 octobre 2008**. L'on y trouve ces termes mis en exergue dans son titre "Passeport biométrique et liberté de voyager". Les termes corrects "documents de voyage" y furent simplement changés en "liberté de voyager".

Les termes "liberté de voyager" figurent soudainement 6 fois dans ce Communiqué et les termes "documents de voyage" par contre, plus du tout.

<http://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/index.html?lang=fr&msg-id=22286>

e) Ensuite, en lisant la Brochure pour la Votation, dans sa section **Explications du Conseil fédéral** (qui accompagne le formulaire de légitimation et le Bulletin de Vote), qui est adressé personnellement au nom du Gouvernement à chaque Electrice et Electeur suisse, afin qu'ils puissent se forger leur opinion en vue de la Votation, le Conseil fédéral / Office fédéral de la police utilise(nt) dans ladite section de leur propre crû 7 fois les termes incorrects "liberté de voyager" et les termes corrects "documents de voyage" seulement 4 fois. Par contre, dans la section officielle, peu consultée, car très juridique de la Brochure précitée, un texte donc, que le Conseil fédéral / Office fédéral de la police ne peuvent pas altérer, car se référant au Titre du projet (soumis à la consultation, notamment du Parlement), mais aussi au texte de l'Arrêté et partant, à la question du Scrutin, l'on n'y lit pas une 1 fois les termes "liberté de voyager", mais les termes officiels corrects "documents de voyage" y figurent 16 fois. Ainsi, le texte officiel de l'Arrêté (non "manipulable") se trouve en porte-à-faux avec les explications librement formulées par le Conseil fédéral / Office fédéral de la police. A lui seul, cet exemple montre de manière évidente, la différence qui existe entre les termes officiels corrects "documents de voyage" (qui font justement l'objet du Scrutin), et les tentatives ciblées de manipulations sémantiques du Conseil fédéral / Office fédéral de la police, par l'utilisation du Slogan "*Liberté de voyager*".

http://www.admin.ch/aktuell/abstimmung/00228/index.html?lang=fr&download=M3wBPgDB_8ull6Du36WenojQ1NTTjaXZnqWfVp7Yhmfhnappmmc7Zi6rZnqCkkIN1g358bKbXrZ6lhuDZz8mMps2gpKfo

Voici encore quelques éléments d'informations intéressants au sujet des deux Communiqués de Presse de l'Office fédéral de la police et d'abord, celui daté du 18 février 2009 qui fut explicitement mentionné dans la question précitée du Conseiller national Oskar Freysinger.

L'Office fédéral de la police le diffusa largement, assorti du Titre : "La carte d'identité restera sans puce". Cette formulation reprise et développée dans le corps du texte ont créé l'impression fallacieuse auprès des Média et des Electrices et des Electeurs, que l'objet de la Votation du 17 mai 2009 ne portera pas sur les Cartes d'identité biométriques. La réalité est que lors de la Votation précitée, il s'agira pourtant bel et bien, et directement de l'introduction-acceptation ou non des Cartes d'identité biométriques. L'Arrêté fédéral sur lequel le Souverain devra se prononcer le 17 mai 2009 donne, au seul Conseil fédéral, la compétence de décider en tout temps de passer à l'introduction des Cartes d'identité biométriques, sans que le Parlement, ni le Souverain, n'aient par la suite et plus jamais voix au chapitre.

<http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2009/2009-02-18.html>

Diverses associations et organisations ont attiré l'attention sur ce Communiqué de Presse au contenu contesté, car visant à désinformer l'opinion publique. Par exemple :

Prise de position de grundrechte.ch du 19.2.09 suite au Communiqué de Presse de l'Office fédéral de la police (fedpol) du 18.2.09

www.grundrechte.ch/2009/biometrische_ID_Medienmitteilung_190209.pdf

Prise de position de biopass-nein.ch du 19.2.09 suite au Communiqué de Presse de l'Office fédéral de la police (fedpol)

<http://biopass-nein.ch/fedpol.html>

Dans notre propre prise de position, nous avons pour le surplus démontré, comment l'Office fédéral de la police avait auparavant modifié son Bulletin d'information officiel, ainsi que son Site Internet, "justement" et uniquement sur ce seul point "de détail".

http://www.freiheitskampagne.ch/pdf/Prise_de_position_du_Comite_suite_au_Communique_de_Presse_de_la_fedpol_du_18_2_09.pdf

Dès l'information connue que le Référendum avait abouti, et qu'une Votation populaire en découlerait, ce fut «justement» la question 10 qui fut changée sur le document d'information du Site Internet de la fedpol. Et ce ne fut pas que la réponse qui y fut changée, mais toute la formulation de la question en affaiblissant sa signification et portée, malgré le fait que l'ensemble du reste du document resta - au mot à mot - totalement inchangé.

Traduction du Comité de l'original en allemand, car l'original en français n'est plus disponible sur le Site de la fedpol :

“10. Pourquoi une Carte d'identité biométrique, doit-elle aussi être introduite à l'avenir ?

Concernant la Carte d'identité, il serait pour l'heure possible, tant d'un point de vue politique que juridique, d'autoriser une possibilité de choix entre une Carte d'identité avec ou sans données biométriques. Ceci ne ferait pas de sens. ... De ce fait, et dans une deuxième étape, l'on doit introduire des données biométriques, aussi dans les Cartes d'identité, afin de garantir le même niveau de sécurité qu'avec le Passeport. Divers Pays européens ont déjà introduit des Cartes d'identité biométriques ou vont le faire sous peu. Les Passeports - à travers toute l'Europe - devront bientôt être équipés de données biométriques. La Carte d'identité des Citoyennes et Citoyens suisses doit être au moins aussi sûre que les Passeports.”

http://freiheitskampagne.ch/pdf/Fedpol_Infoblatt_urspruengliche_Fassung_Aug_bis_Dez_2008.pdf (Auteur selon version pdf : Vanek Roman FEDPOL)

Et voici la nouvelle version de la question (au Titre aussi modifié), toujours par le même Auteur :

“10. Y aura-t-il aussi une carte d'identité biométrique à l'avenir, en plus du passeport biométrique?

L'introduction du nouveau passeport électronique n'entraînera pas de changements en ce qui concerne la carte d'identité. Cependant, il est vrai que la carte d'identité actuelle est en usage depuis 1995 (avec certaines modifications en 2003) et qu'elle devra être renouvelée à moyen terme. C'est pour cette raison que plusieurs variantes font déjà l'objet d'un examen à l'heure actuelle dans le cadre d'une étude de faisabilité. Le Conseil fédéral se basera sur les résultats de cette étude pour décider s'il compte introduire à l'avenir une carte d'identité munie de données biométriques. Un autre projet est à l'étude actuellement concernant l'adoption d'une identité électronique utilisable dans le commerce électronique (e-commerce) ou dans les relations électroniques avec les autorités (e-government).”

http://freiheitskampagne.ch/pdf/fedpol_information_version_reformule_depuis_dec_2008.pdf (Auteur selon version pdf : Vanek Roman FEDPOL)

A la suite de notre prise de position et la révélation de ces modifications, l'Office fédéral de la police a brusquement retiré tout son Bulletin d'information de son Site Internet et, en date du 25 février 2009 et il y a fait figurer un Bulletin d'information au texte totalement différent, sans intérêt suffisant pour figurer ici.

Par contre, le Bulletin d'information retiré du Site Internet de l'Office fédéral de la police sert maintenant - dans une version à la structure et au contenu étonnamment similaires - seulement, lire juste quelques jours après la date de sa suppression, mais maintenant auprès du :

«Comité "Oui à la liberté de voyager !"» domicilié chez...Furrer.Hugi & Partner AG.

Reste à mettre en regard pour la lectrice et le lecteur, l'ancien Bulletin d'information officiel de l'Office fédéral de la police, encore "online" sur leur Site Internet en date du 24 février 2009 : http://freiheitskampagne.ch/pdf/fedpol_information_version_reformule_depuis_dec_2008.pdf

et le Bulletin d'information officiel que ledit Comité a de suite mis "online" début mars 2009 : <http://www.liberte-de-voyager.ch/reis/files/QuestionsReponses.pdf>

Office fédéral de la police

"Questions fréquentes concernant l'introduction définitive des données biométriques dans les passeports suisses (passeport 10)"

1. Pour quelles raisons un nouveau passeport est-il nécessaire ?
2. Pourquoi à l'avenir n'aura-t-on plus le choix entre un passeport biométrique et un passeport non biométrique ?
3. Où les données biométriques sont-elles enregistrées et pourquoi doivent-elles être enregistrées de manière centralisée ?
4. Qui a accès à cette banque de données centrale ? Les gouvernements étrangers et les entreprises privées y ont-elles accès ?
5. La technologie RFID permet-elle de lire le passeport à distance à l'insu de son titulaire ? Les citoyens peuvent-ils être surveillés de cette manière ?
6. Les données de la puce électronique peuvent-elles être lues et copiées ou clonées par des tiers ?
7. Qu'est-ce que le Basic Access Control (BAC) et comment cet élément de contrôle fonctionne-t-il ?
8. Qu'est-ce que l'Extended Access Control (EAC) et comment cet élément fonctionne-t-il ?
9. Que coûtera à l'avenir un passeport biométrique ?
10. Y aura-t-il aussi une carte d'identité biométrique à l'avenir, en plus du passeport biométrique ?
11. Pourquoi ne peut-on plus demander l'établissement des nouveaux documents d'identité auprès de la commune de domicile ?

Comité « Oui à la liberté de voyager ! »

"Questions et réponses

Pourquoi la Suisse doit-elle introduire le passeport biométrique ?

Pourquoi ne peut-on pas choisir entre un passeport contenant des données biométriques et un passeport « traditionnel » ?

À quelles fins les données biométriques sont-elles utilisées ?

Les données biométriques peuvent-elles être utilisées à des fins de surveillance des citoyens ?

Peut-on reconnaître et lire les données biométriques comme on le souhaite – quel est leur degré de sécurité ?

Qui peut accéder aux données ?

La carte d'identité sera-t-elle également dotée de données biométriques à l'avenir ?

Quel sera le coût d'un passeport biométrique ?

Pourquoi ne peut-on plus faire la demande des nouveaux documents d'identité auprès des administrations communales ?

Au vu de l'énoncé de ces faits, reste à chacune et à chacun de tirer les conclusions utiles.

Au nom du Comité

Benoît Gaillard
Contact Romandie
079 773 47 61

Robert Devenoges
Contact Suisse alémanique
079 837 86 81

Comité supra-partis contre les passeports et les cartes d'identité biométriques
Case postale 268
9501 Wil SG
www.freiheitskampagne.ch
info@freiheitskampagne.ch